

Bulletin d'inscription à Clam'Art Fil

Samedi 9 et dimanche 10 mai 2020

1. Participant

Marque ou nom de l'organisme (association, entreprise, artiste)	
SIRET	
Site internet	
Pseudo réseaux sociaux	
Personne référente (Nom -Prénom)	
Adresse	
Tel :	Email :

2. Présentation de vos produits/ travail

Phrase descriptive présentant vos produits/ votre travail – 3 lignes environs – (pouvant servir communication sur la page facebook et le site) :

.....

.....

.....

3. Stand

Entourer les besoins souhaités, deux chaises seront à votre disposition.

Type de stand	Stand standard intérieur (50 + 10 euros): 2m linéaires			Grand stand intérieur (100 + 10 euros) : 3,20 m (en angle ouvert, fermé ou en biais)				Stand extérieur (50 + 10 euros) : 2m x 2 m sous barnum parois latérales à dispo.				En cas d'impossibilité de vous installer à l'intérieur, accepteriez-vous un stand à l'extérieur		
	Table	Grilles		Tables		Grilles		Tables		Grilles		Table	Grilles	
	1 x 1,50 1 x 1,80	1	2	1 x 1,50 1 x 1,80	2 x 1,50 2 x 1,80	1	2	1 x 1,50 1 x 1,80	2 x 1,50 2 x 1,80	1	2	1 x 1,50 1 x 1,80	2 x 1,50 2 x 1,80	1 2

4. Atelier

Intitulé de l'atelier	
Descriptif	
Tarif sans fourniture	
Tarif avec fournitures	
Durée	
Nombre de sessions souhaité	
Nombre de participants	
Age minimum des participants	
Besoin matériel particulier (eau, électricité, table...)	
Besoin de bénévole sur stand pendant l'atelier	
Autres infos importantes	

Règlement intérieur
CLAM'ART FIL, Festival des Amoureux et des Créateurs du fil
à CLAMART les 9 et 10 mai 2020
Conditions générales d'inscription

Veillez noter que le **nombre de stands de vente est limité (15)**.

Entre notre souhait de diversifier l'offre faite aux visiteurs et le nombre croissant de candidatures, nous ne pourrions malheureusement pas donner une suite favorable à toutes les candidatures.

I. LIEU ET DATE

L'Espace St Jo', situé au 54 rue du Moulin de Pierre à Clamart, accueillera l'événement **le samedi 9 mai et dimanche 10 mai de 10h à 19h**. **Ce festival est organisé par l'association L'Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre**. Chacun est tenu de respecter le lieu et le matériel mis à disposition, de ne pas le dégrader et de le laisser rangé en partant. Les membres de l'association seront redevables des dégradations qu'ils auront éventuellement occasionnées .

II. RESPONSABILITÉ

Chaque membre est responsable de son stand et de son installation tout au long du festival. L'association n'est pas responsable des vols ou dégâts éventuels causés par le public. Il appartient à chaque exposant d'assurer éventuellement sa production.

III. HORAIRES

L'installation des stands commencera le vendredi 8 mai de 17h à 20h (les horaires d'installation pouvant être légèrement modifiés). Les stands devront être impérativement installés avant 10h00 le samedi (la salle sera ouverte à partir de 8h30). Les stands devront être libérés le dimanche avant 20h00. Les horaires de vente sont de 10h00 à 19h00, chacun est tenu de respecter ces horaires.

IV. VENTE

Seul, l'exposant inscrit préalablement auprès de l'association L'Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre et ayant adhéré à l'association, sera accueilli sur un stand. Les articles mis à la vente sur votre stand doivent être destinés à promouvoir les Arts du Fil. Vous vendrez principalement des modèles, matières premières ou accessoires, permettant la réalisation d'objets en fibre naturelle à tricoter, tisser, crocheter, feutrer, broder, teindre ou filer. Chaque membre s'engage à respecter les règles de mise en vente de ses produits et s'assure de posséder les droits pour ses objets.

V. PRIX DU STAND

Le montant de la participation pour cet évènement est fixé à 60 euros (en plus de l'adhésion à l'association L'Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre). Ce prix comprend les frais de communication, l'assurance et les dépenses diverses liées à l'évènement. Aucun désistement ne pourra donner lieu à un remboursement. L'adhésion annuelle à l'association L'Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre se distingue de l'inscription aux évènements.

VI. GENERAL

L'inscription sera définitive à la réception de l'ensemble des documents demandés, accompagné de 2 chèques (chèque de la participation et chèque pour l'adhésion).

L'engagement des exposants

L'exposant :

S'engage à respecter les horaires d'exposition,

S'engage à justifier d'une assurance de responsabilité professionnelle,

L'exposant doit adhérer à l'association Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre,

L'exposant doit étiqueter tous les produits présentés à la vente,

L'exposant s'engage à présenter uniquement les produits et objets proposés sur le formulaire d'inscription et validés par l'organisateur.

L'exposant s'engage à participer activement à la diffusion de l'information grâce aux documents qui leur seront transmis (flyers, affiches, web)

L'exposant doit respecter l'emplacement qui lui est attribué et respecter les critères demandés par l'association,

L'exposant a l'obligation de laisser l'emplacement propre à l'issue de la manifestation.

L'engagement de l'association Espace St Jo' – Le Vieux Théâtre :

L'association s'engage à diffuser largement l'information de l'évènement (article dans le journal de la ville, affichage sur les panneaux de la ville, distribution de flyers).

L'association se réserve le droit de rejeter tout dossier sans se justifier,

L'association se réserve le droit de refuser tous produits ou objets ne correspondant pas au descriptif,

L'association se réserve le droit d'exclure tout exposant ayant transgressé ce règlement sans donner lieu à un remboursement du stand,

J'approuve les conditions du règlement général ci-dessus pour mon inscription et je m'engage à en respecter les clauses.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)